

QUELLE POLITIQUE LINGUISTIQUE POUR UN PARTENARIAT DURABLE ET CONSTRUCTIF LANGUES AFRICAINES – LANGUES EUROPEENNES DANS L'EDUCATION ET LA SCIENCE EN AFRIQUE

Dr. Nseme Clédor

Présenté lors du Forum de Dialogue d'AfricAvenir International à Berlin, le 21 novembre 2007

1. Etat des lieux

Le Cameroun, mosaïque d'ethnies, de cultures et de langues est souvent cité comme une Afrique en miniature. En dehors des 239 langues nationales qui y cohabitent, ce pays hérite de la colonisation deux langues officielles, le français et l'anglais qui forment le socle de son bilinguisme officiel et participe à son légendaire multilinguisme social et à sa richesse culturelle et linguistique.

Durant la période coloniale, les cultures et surtout les langues camerounaises ont subi les contrecoups de diverses politiques tantôt assimilationniste tantôt du laisser-faire des dirigeants coloniaux. Au sortir de l'ère coloniale, un enfant qui parlait convenablement le français ou l'anglais était admiré et congratulé de toute la société qui le citait comme un exemple à suivre. Cinquante années plus tard, c'est l'inverse qu'on peut observer. En effet, tout petit Camerounais qui manie convenablement sa langue maternelle est considéré comme un génie car, c'est un élément rare. C'est montrer par là, la place mineure qu'occupent les langues du terroir au sein même du territoire camerounais. Ces langues n'ont plus droit de cité, elles ne génèrent aucun bénéfice, par opposition au français, à l'anglais, à l'allemand ou à l'espagnol dont la maîtrise ouvre la voie à un éventuel emploi à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et est par conséquent source de revenus financiers. Aujourd'hui, les langues camerounaises sont seulement parlées dans les marchés, à l'Eglise et dans certaines familles.

D'ailleurs, il n'est pas rare de rencontrer des parents fiers de parler le français ou l'anglais à leurs enfants qui ont, à vrai dire, pour langue première une langue étrangère. Ce d'autant plus que seules ces langues interviennent dans le système éducatif. A l'école, dans l'administration, dans les journaux écrits ou parlés, à la radio comme à la télévision, les langues maternelles sont quasiment absentes. Pourtant, les textes et lois existent qui militent en faveur de la promotion des langues camerounaises et leur insertion dans le système éducatif formel.

2. Le cadre institutionnel

Les textes et lois sont nombreux, qui se sont prononcés clairement en faveur de la promotion des langues nationales et de leur insertion dans tous les domaines de la vie publique en général et dans les programmes scolaires en particulier.

- La constitution de la République du Cameroun du 16 janvier 1996 ;
- La loi n°98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Education au Cameroun ;
- Les Etats généraux de la Culture (août 1992) et ceux de l'Education (mai-juin 1995) ;
- Par arrêté n° 5001/06/MINESEC du 27 août 2005, un IPN chargé des langues et cultures nationales a été nommé au Ministère des Enseignements Secondaires ;
- La stratégie du secteur de l'Education confère à l'Enseignement Secondaire entre autres, la délicate et lourde mission de faire connaître, comprendre, apprécier la diversité culturelle camerounaise et d'enseigner les langues nationales ;
- Des ONG camerounaises ou internationales à vocation linguistique telles que la SIL, l'ANACLAC, la CABTAL, etc., des « académies de langues »

(comités de langues) ainsi que des universités nationales et étrangères interviennent depuis des décennies dans la codification /standardisation des langues nationales pour assurer leur emploi adéquat dans l'enseignement et l'alphabétisation.

A côté des textes cités émanant des autorités camerounaises, on peut ajouter ceux adoptés par les organismes internationaux comme l'attestent les déclarations issues des grandes assises au cours desquelles le Cameroun a pris une part active :

- la Déclaration universelle des droits linguistiques adoptée par la Conférence mondiale des droits linguistiques, tenue du 6 au 9 juin 1996 à Barcelone en Espagne ;
- La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, établie à Paris le 20 octobre 2005.

Les prises de positions internationales ci-dessous semblent prouver que tout est mis en place pour faire des langues camerounaises des langues de développement et de diffusion à grande échelle des cultures, de la science et de l'éducation.

- Les Décisions de la 1^{ère} Conférence sur l'Education des Pays Africains tenue à Addis Abeba en Ethiopie en 1961, recommandant l'enseignement par le biais des langues maternelles ;
- L'intérêt soutenu de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour l'enseignement du français en convergence avec les langues partenaires(langues africaines) et les recommandations du Comité Consultatif sur les langues nationales tenu à Paris du 17 au 19 décembre 2005.

Pourtant, l'application de ces textes et le passage de ces prises de position en réalité concrète et palpable fait toujours défaut. Le passage de la théorie à la

pratique semble effrayer si non tétaniser les décideurs camerounais. Ce que nous disons s'agissant du Cameroun vaut certainement pour la plupart des États africains confrontés à la même situation.

Quelle stratégie faut-il donc arrêter pour passer de la parole aux actes et permettre aux langues du terroir d'évoluer en complémentarité à côté des langues européennes ?

3. Les stratégies

- Les politiques devraient mettre en place les conditions d'une collaboration franche entre l'administration et les universités, ainsi que les différentes structures de recherche compétentes. Cela signifie faire confiance aux professionnels (linguistes et autres africanistes) et leur donner les moyens de sortir nos langues de l'ornière. L'université de Yaoundé I, à travers le DLAL, par exemple, œuvre depuis des années dans ce sens. L'un de ses projets fars, le Programme Opérationnel pour l'Enseignement des Langues au Cameroun (PROPELCA), a expérimenté l'enseignement des langues nationales (l'ewondo, le duala, le basaa, le fe'efe', etc.) dans un certain nombre d'établissements du niveau primaire et secondaire.
- Il s'agit alors, d'exploiter les résultats probants de ces universitaires en leur donnant leur juste valeur.
- Donner un statut réel aux langues nationales en leur octroyant des fonctions sociales. Pour ce faire, des actions doivent être menées afin que les langues africaines deviennent de véritables moyens d'informations et de communication des citoyens à tous les niveaux en vue de garantir une plus grande participation des masses laborieuses dans le processus de développement. En d'autres termes, il s'agira pour reprendre ADAMA SAMASSEKOU, Président Secrétaire Exécutif de l'ACALAN, « *de les*

« capaciter » en leur conférant à des compétences leur permettant d'être utilisées de nouveau dans tous les domaines de la vie. »

De ce point vue, les uns et les autres doivent clairement montrer à la face du monde que les langues africaines constituent pour les Africains, des moyens privilégiés de circulation de l'information, d'acquisition des connaissances, d'instrumentalisation des citoyens et des citoyennes afin d'en faire des véritables acteurs de leur propre développement, c'est-à-dire, la maîtrise progressive de leur environnement, au sens large du terme. En effet, aucune conscientisation des populations à la base n'est possible en dehors de leur langue, aucune lutte ne serait efficace contre les maladies gravissimes tels que le SIDA, le paludisme sans que les messages ne soient conçus et transmis dans les langues nationales. Pour tout dire, il est nécessaire de faire comprendre aux décideurs qu'aucune Education pour Tous n'est possible en dehors de l'utilisation des langues africaines dans le système éducatif.

- Développer un partenariat fondé sur la complémentarité entre langues européennes et langues africaines. A titre d'exemple, développer une terminologie scientifique en langues nationales en s'inspirant des concepts existant déjà dans les langues européennes. Ce qui prouve, s'il en était encore besoin, que le développement des langues africaines et leur insertion dans l'éducation formelle ne signifient nullement la mise à l'écart des langues européennes qui vont continuer à servir, à côté des langues nationales, dans les milieux scolaires et de la vie moderne.
- Rappeler que le pluralisme linguistique africain, contrairement à ce qui est prétendu, doit être perçu comme un atout pour les linguistes qui ont l'ambition de faire des langues africaines de véritables instruments de développement et d'intégration du Continent.

Mais la plus grande responsabilité incombe aux Africains eux-mêmes qui doivent asseoir des politiques linguistiques appropriées à leurs langues et

cultures. Les dirigeants africains doivent par conséquent mobiliser des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en pratique des politiques élaborées. Ils prendront par conséquent conscience en premier du péril qui guette le riche patrimoine culturel dont le plus grand moyen demeure la langue. Personne ne le fera à leur place ; aucun étranger ne viendra développer le continent africain sans l'engagement préalable des Africains. Ce progrès social, que nous appelons de tous nos vœux, ne pourra se faire durablement sans la valorisation des langues et cultures africaines et leur libre circulation à côté des langues indo-européennes dans tous les domaines de la vie moderne.